



MOUVEMENT DES
INDEPENDANTS
SOCIALISTES
ECOLOGISTES

Fully, le 12 novembre 2021

Interpellation : pour une écriture épïcène

Madame la Présidente,

En 1675, les membres de l'académie française décident que :

« Lorsque les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte. »

En 1767, le grammairien Nicola Beauzée complète :

« Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle. »

Cela a marché puisque depuis les années 90, les études ont démontré que face à un texte dit neutre (c'est-à-dire au masculin) le cerveau humain le comprend d'abord comme masculin et ensuite, mais pas systématiquement, comme générique.

Dans un souci d'égalité, le MISE demande qu'une vraie neutralité de langage dans tous les textes produits par le Conseil Communal, le Conseil Général et l'Administration Communale soit exigée.

L'écriture dite épïcène ou non sexiste permet de le faire, et cela sans entrer en contradiction avec la décision du gouvernement valaisan puisque cette forme d'écriture se fait sans point médian, tiret, barre oblique ou astérisque.

Cette décision s'appliquant pour tous les documents cantonaux. La commune est donc libre de prendre une décision pour les documents qu'elle produit.

Ce nouveau mode d'écriture demande un peu plus de travail de réflexion dans un premier temps, mais nos enfants méritent que nous fassions cet effort.

Quelle est la position de l'exécutif sur ce sujet ? Quelle décision sera prise pour l'avenir ?

~~Isabelle Remy-Carron~~

Florine Carron

Madeleine Carron-Muller

Julie Günther

Adrien Pinho

Célia Polo

Brigitte Seydoux

Christophe Thétaz

Benoît Wiblé